

Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 5 juin 2012

Présidence : M. Mario Messina

Ordre du jour :

- 1° Appel
- 2° Procès-verbal de la séance du 10.02.2012
- 3° Assermentation des nouveaux membres
- 4° Communications du président du Conseil
- 5° Communications de la Municipalité
- 6° Préavis N°8 : Comptes 2011
- 7° Rapport de la Municipalité relatif à la motion sur la fusion
- 8° Préavis d'intention N°9 : sur un projet d'étude de fusion entre les communes de Cronay, Cuarny, Pomy, Ursins et Villars-Epeney
- 9° Renouvellement du bureau
- 10° Interventions individuelles et divers.

Le Président ouvre la séance à 20h et lit l'ordre du jour.

1° APPEL

Sur un total de 28 membres, 20 sont présents, 4 excusés et 4 absents.

2° PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 23 février est lu puis adopté à l'unanimité.

3° ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

4° COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président fait remarquer qu'il peut être appelé à tout moment pour son travail. Il s'en excuse et espère que ce ne sera pas le cas du moment que la vice-présidente est absente.

5° COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le syndic, Michel Cornamusaz, prend la parole et annonce que le Conseil Général de Cuarny a accepté la réalisation des travaux sur la route Cuarny-Villars. La Municipalité est maintenant en attente d'une réaction du service de la Mobilité qui ne semble plus très pressé !

Concernant la motion déposée par M. José Ortéga à propos de la porcherie, il est répondu que la Municipalité a pris contact avec le Service concerné de L'Etat de Vaud pour vérifier si la porcherie est réglementaire suite à la construction du nouveau quartier des Sillons. Il se trouve que la distance qui sépare ladite porcherie des nouvelles villas est sensiblement aux normes. M. José Ortéga s'interroge quant à la possibilité de faire cesser l'activité de cette porcherie selon un article du règlement de police à cause des nuisances qu'elle occasionne. M. Jean-Marc L'Her intervient en disant qu'il n'y a pas de raison du moment qu'il n'y a pas d'augmentation des nuisances depuis la construction de la porcherie.

La Municipalité donne ensuite une réponse à la deuxième motion de M. Ortéga concernant la prise en charge du coût des travaux à effectuer pour les équipements supplémentaires de la parcelle n° 19 que M. François Roulier prévoit de diviser pour une nouvelle construction. Dans ce cas, elle est bel et bien pour le propriétaire et non pour la commune.

6° COMPTES 2011

Walkeimar Sigrist lit le rapport de la Commission de gestion. Il propose aux membres du Conseil d'accepter les comptes tel que présentés.

Résultat des votes : 17 voix pour
2 abstentions
0 contre

Le président demande ensuite aux Conseillers de voter pour donner décharge à la Municipalité et au boursier.

On obtient : 18 voix pour
1 abstention
0 contre

7° RAPPORT DE LA MUNICIPALITE RELATIF A LA MOTION SUR LA FUSION

Dès l'introduction de ce sujet, les réflexions, les remarques et les questions se mettent à fuser ! Un amalgame avec le point 8° concernant le préavis d'intention sur la fusion avec les communes du « haut » crée une certaine confusion quant aux décisions à prendre en relation avec le rapport de la Municipalité.

De ces discours tout azimut ressort finalement la pensée qu'il aurait été plus judicieux d'inverser les points 7° et 8° sur l'ordre du jour. Tant le Président que la Municipalité sont de cet avis. M. Gérard Surmely propose alors de demander aux Conseillers s'ils sont d'accord de modifier dans ce sens l'ordre du jour. On passe au vote et on obtient :

13 voix pour
1 voix contre
5 abstentions

On passe alors au point 8° de l'ordre du jour. Tous les éléments énoncés jusqu'ici concernant le rapport de la Municipalité relatif à la motion sur la fusion seront dès lors protocolés plus tard.

8° PREAVIS D'INTENTION N°9 : SUR UN PROJET D'ETUDE DE FUSION ENTRE LES COMMUNES DE CRONAY, CUARNY, POMY, URSINS, VALEYRES SOUS-URSINS ET VILLARS-EPENEY

Mme Sybille Messina, rapporteuse de la commission ad hoc, lit son rapport qui propose de refuser ce préavis.

Pour que tout le monde comprenne bien, le Président précise que refuser ce préavis revient à annuler la poursuite de l'étude de fusion avec les communes du « haut ».

M. François Roulier demande pourquoi le préavis d'intention n'est pas le même que celui présenté aux autres communes. Il lui est répondu que c'est essentiellement le même !

Mme Lise Beney-Krüzely demande pourquoi nous ne continuerions pas l'étude puisqu'il nous est possible de se retirer à tout moment du projet. Le syndic répond que si l'on souhaite rester autonome, il serait plus correct vis-à-vis des autres communes de se retirer dès maintenant afin de ne pas les obliger à recommencer leur projet et les procédures s'y rapportant en se retirant plus tard. M. Bernard Duthé précise qu'il nous

en coûterait 10'000.- pour poursuivre l'étude et que ce serait une perte si notre commune préfère rester seule.

M. Atilla Krüzely demande si le Canton nous obligera plus tard à fusionner. D'après le nouveau Préfet, ceci ne serait pas le cas.

D'après François Roulier, le syndic de Pomy serait plus intéressé par une fusion avec Yverdon. On lui réplique que ce ne sont là que les dires d'une personne et non ceux de toute la commune.

Le sujet des points d'imposition est aussi soulevé. Plusieurs personnes s'interrogent quant au poids de cet élément dans la décision de fusionner ou non. Pour François Roulier, ce que nous payerions en plus en fusionnant seraient largement rentabilisé par l'accès aux infrastructures que nous gagnerions. De plus, selon lui, avec les nouvelles charges que va imposer le canton aux communes, les impôts vont devoir augmenter. M. G. Surmely lui répond que la bascule pour les nouvelles charges prévues a déjà été faite.

On passe ensuite au vote : 1 voix pour
14 voix contre
4 abstentions

Le préavis d'intention est donc refusé par le Conseil général.

On retourne comme prévu au point 7°.

7° RAPPORT DE LA MUNICIPALITE RELATIF A LA MOTION SUR LA FUSION

Voici les différents éléments qui ont été évoqués en début de séance à ce sujet.

Plusieurs personnes ont remercié la Municipalité du contenu complet et étayé de leur rapport.

François Roulier regrette que l'étude d'une fusion avec Yvonand n'ait pas été approfondie. D'après lui, les jeunes seraient plus attirés par cette fusion là. Il lui est répondu que de toute façon, cette possibilité-là n'est envisageable qu'avec une nouvelle législature à Yvonand et qu'une discussion avec cette commune est inutile du moment que Villars-Epeney serait tout bonnement absorbé ! Tout le monde est d'accord pour dire que, vu la taille de Villars-Epeney, notre commune serait de fait également plus ou moins absorbée dans le cas d'une fusion avec les communes du « haut » même si dans ce cas, elle participerait à l'élaboration des statuts de la nouvelle commune ainsi qu'à son organisation.

La question de la facilité d'accès aux divers services en cas de fusion est encore une fois soulevée. M. Pierre Heinzer précise que même en restant autonome, Villars-Epeney pourra toujours avoir accès aux différents services couverts par les associations intercommunales ou en donnant des mandats.

Le préavis d'intention pour une fusion avec les communes du « haut » ayant été refusé, la Municipalité aimerait bien savoir si les Conseillers souhaitent ou non participer à un processus de fusion quelconque dans un futur à moyen terme. Cette information est importante pour savoir si la présente Municipalité doit continuer ou non des démarches en vue d'une fusion éventuelle. Pour connaître l'avis des membres du Conseil, il est proposé de les faire voter de façon consultative quant aux conclusions auxquelles le rapport de la Municipalité a abouti. Ces conclusions sont :

- 1) Notre Commune n'a pas besoin de fusionner pour assurer son fonctionnement à moyen terme ;
- 2) Il n'y a pas d'avantages déterminants à fusionner dans la situation actuelle de notre Commune ;
- 3) Par conséquent, la Municipalité suggère au Conseil Général de ne s'engager à moyen terme dans aucune démarche relative à une fusion.

Le Président demande d'abord aux Conseillers de se prononcer pour ou contre ce vote consultatif.

Il y a : 13 voix pour
3 voix contre
2 abstentions

On passe donc au vote consultatif sur les conclusions du rapport. On obtient :

16 pour
0 contre
2 abstentions

Les membres du Conseil Général de Villars-Epeney semblent donc de manière manifeste préférer rester autonomes pour le moment.

9° RENOUVELLEMENT DU BUREAU

On commence par l'élection du **Président**. Jean-Marc L'Her propose de reconduire le Président actuel, Mario Messina. Jean-Daniel Roulier appuie cette proposition en proposant de l'accepter par acclamation ce qui est aussitôt fait.

Pour la **Vice-présidence**, malgré son absence, est proposée Mme Mary-Claude Gondoux, ce qui est accepté.

Concernant les **scrutateurs**, restent en place Annemarie Sürmely et Patricia Ledoux-Gumy. Comme **scrutatrice remplaçante** est élue Marinette Ortéga.

10° INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

- M. Pierre Heinzer demande quand nous aurons la fibre optique. Le syndic lui répond que cela ne saurait tarder.

- N'ayant reçu aucune information, Mme Lise Benex-Krüzely s'inquiète de voir des marques vertes au milieu du chemin des bois qui inaugurent de travaux imminents à ce niveau. Elle souhaite savoir qui a mandaté ces travaux et où pourront se parquer les riverains pendant que la route sera coupée. Mme Sybille Messina se dit également fâchée de ne pas avoir été avertie et inquiète pour les patients handicapés de Marina Ottone pendant cette période.

La Municipalité répond que pour le moment elle n'a pas reçu de demande de permis de fouille, qu'elle va donc se renseigner. Pour les places de parc, elle pense qu'il sera possible d'en trouver dans le village.

M. François Roulier fournit des indications en disant que ces travaux seront exécutés par Cosvégaz et que ce dernier doit ouvrir la route en son milieu pour des questions de limites de propriété.

Cette remarque amène M. Ferdinand Cornamusaz à demander ce qu'il en est des conditions de raccordement d'épuration prévues à cet endroit pour la parcelle N° xx qui va accueillir une nouvelle construction, alors qu'il s'agit du domaine public. François Roulier répond que tant que ce n'est pas raccordé à une autre parcelle, ça lui appartient et que c'est lui qui finance le tube.

- Mme Marinette Ortega aborde le sujet du chantier situé sur la place du village. Elle demande s'il a été autorisé et s'il y a eu une mise à l'enquête. Il lui est répondu que la Municipalité a en effet donné l'autorisation à la famille Bori d'effectuer ces travaux du moment qu'il ne s'agit que de travaux de consolidation des murs et de réfection du toit, ce qui est même bénéfique pour la sécurité de tous ! Plusieurs Conseillers disent penser qu'il s'agit de travaux bien plus conséquents. D'autres se plaignent du bruit puisqu'on y travaille même le dimanche matin et les jours fériés, ainsi que de la grande étendue du

chantier ! La Municipalité répond qu'elle va suivre l'affaire et vérifier ce qui se passe là-bas. Le Syndic profite pour informer les membres du Conseil que la réfection du toit en question va entraîner la fermeture de la route sous le pont pendant deux mois !

- Le point suivant qui revient sur le tapis est celui de la déchetterie ! Tout le monde semble d'accord pour dire que c'est la gabegie. Non seulement ça déborde, mais c'est mal trié ! M. Ferdinand Cornamusaz ajoute que c'est pareil au niveau du composte. Mme Lise Beney demande s'il n'est pas possible de mandater quelqu'un de l'extérieur pour s'en occuper. Le syndic lui dit qu'il prend note et qu'il va refaire un tout ménage pour informer les gens du fonctionnement et du tri à faire pour la déchetterie. Il informe les membres du Conseil qu'il n'est plus possible d'aller à la STRID à titre privé sans un badge qu'il leur aura préalablement délivré. Il ajoute que concernant les sacs poubelles à taxe, il n'y a rien d'officiel pour le moment nous obligeant à cela.

- M. José Ortega s'inquiète de ne toujours pas voir de grille sur la route du bas. Le syndic lui répond que ce sera fait au même moment que l'enrobage de cette route.

6. M. François Roulier dit qu'il estime que le cabinet d'ostéopathe devrait fournir des places de parc à ses clients car c'est le bronx là-bas. Il se demande aussi si les ostéopathes payent des impôts dans notre Commune. Il est demandé à la Municipalité de se renseigner à ce sujet.

- Mme Sybille Messina annonce que le 1^{er} août aura lieu à Clar-Chanay le 31 juillet. La Municipalité propose d'offrir le repas aux habitants et de faire payer environ 25.- à ceux qui viennent de l'extérieur.

- Mme Marinette Ortega soumet une motion demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de prendre un employé communal à un certain pourcentage pour s'occuper de la déchetterie, du refuge, du cimetière et de divers travaux. Les membres du Conseil vote sur cette motion. On obtient :

- 16 voix pour
- 2 voix contre
- 2 abstentions

- Le syndic annonce une coupure d'eau à la rue du Milieu le jeudi suivant à 13 heures.

- Jean-Daniel Roulier souhaite savoir où se trouve la cloche du village du moment que c'est un bien communal.

Le Président clôt la séance à 22h20.

Le Président



La secrétaire



le 16. 11. 2012





Villars-Epeney, le 24.09.2012

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de Villars-Epeney sont convoqués en assemblée
du Conseil général

Lundi 08.10.2012 à **20h00** à **la salle communale**

Avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Appel
- 2° Procès-verbal de la séance du 05.06.2012
- 3° Assermentation des nouveaux membres
- 4° Communications du président du Conseil
- 5° Communications de la Municipalité
- 6° Préavis N°10 : Projet de renaturation du ruisseau de l'Epena
- 7° Préavis N°11 : Arrêté d'imposition 2013-2014
- 8° Interventions individuelles et divers.

POUR LE BUREAU

Le Président

sceau

La secrétaire



Les préavis N°10 et 11 vous parviendront ultérieurement.
Le procès-verbal porté à cet ordre du jour peut être demandé au greffe
municipal.